

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 18 décembre 2023

Objet : Equipement de la Police municipale - Demande de subvention à la Région dans le cadre de son programme de soutien « sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés »

N° 2023-12-18/14

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : Salim DJELLAB

Absents excusés : Mmes Séverine BESSON, Magali RAMIREZ, et M. Dominique MUZELLE

Procurations : Mme Séverine BESSON à Mme Carole SYLVESTRE, Mme Magali RAMIREZ à Mme Béatrice DESPIERRE, M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2023.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SIVET

Monsieur le Maire rappelle que les missions de la police municipale doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population. En principe affecté à des tâches de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités, le policier municipal a vu son rôle évoluer ces dernières années.

Pour ces raisons, il propose de fournir au policier municipal dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous types de situation qu'il est susceptible de rencontrer tant pour sa propre sécurité que pour celle de nos habitants et en conséquence d'armer le policier municipal avec une arme létale de type GLOCK 17.

Il précise que l'armement du policier municipal est soumis à certaines obligations de formation et d'entraînement.

Considérant que les équipements (acquisition d'armes létales et armoire forte sécurisée, tube à sable ...) sont éligibles à l'aide régionale, dans le cadre de son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et peuvent bénéficier d'une subvention jusqu'à 50% du montant HT des dépenses ;

Considérant que le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

DEPENSES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Arme de poing (Glock 17)	485,83	583,00
Porte Arme (Holster)	74,58	89,50
Porte Chargeur	29,17	35,00
Dotation initiale Munitions	141,75	170,10
Coffre fort	216,58	259,90
Tube à sable	399,00	478,80
TOTAL	1 346,91 €	1 616,30 €

RECETTES		
Nature des recettes	Taux	Montant
Subvention Région	50%	673,45 €
Autofinancement		673,46 €
TOTAL	0,50 €	1 346,91 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 20 voix POUR et 1 CONTRE (Aurélie SIVET) :

- Sollicite pour l'acquisition d'équipements pour la police municipale, une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, via son dispositif « sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaiss, le 19 décembre 2023

La Secrétaire de Séance,
Aurélie SIVET

Le Maire,
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231218-2023-12-18_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

Le Maire, Laurent BELUZE

